

Rapport spécial de la Cour des comptes sur les établissements publics 2017

Le 4 décembre 2017, la Cour des comptes a soumis à la Chambre des députés son rapport spécial portant sur les établissements publics 2017.

Des seize contrôles d'établissements publics pour la période 2013-2016, quinze ont donné lieu à des constatations et recommandations :

- Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe 2013-2014
- Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel 2013-2014
- Fonds de rénovation de la Vieille Ville 2013-2014
- Communauté des Transports 2014-2015
- Fonds souverain intergénérationnel du Luxembourg 2015
- Centre Culturel de Rencontre Abbaye de Neumünster 2014-2015
- Fonds de solidarité viticole 2013-2014
- Office national du remembrement 2014-2015
- Fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau de Kirchberg 2013-2014
- Salle de concerts Grande-Duchesse Joséphine Charlotte 2014-2015
- Fonds Belval 2013-2014
- Fonds pour le développement du logement et de l'habitat 2014
- Centre national sportif et culturel 2014-2015
- Centre Virtuel de la Connaissance sur l'Europe 2015-2016
- Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel 2015-2016

Le rapport spécial de la Cour, auquel sont jointes les observations des différents établissements publics, est téléchargeable sur Internet sous l'adresse : www.cour-des-comptes.lu.

La Cour des comptes est dirigée par un collège composé d'un Président, d'un Vice-président et de trois conseillers qui sont :

Marc Gengler, Président

Patrick Graffé, Vice-président

Tom Heintz, Georges Ramos et Marie-Jeanne Conter, Conseillers.
